CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 24 juin 2025

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport 1-5 de l'Exécutif régional

Budget supplémentaire 2025 - Budget principal

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt et reprise de résultat) diminuent de 0,3 M€.
- Les dépenses réelles diminuent de 3,9 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2024 de 7,9 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 11,4 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2025 relative à l'emprunt de 331,7 à 320,2 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 27,8 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 91,4 M€.

Avis du CESER

Un budget supplémentaire de faible ampleur

Ce budget supplémentaire est très faible, en volume, ce qui est notamment lié au fait que le budget primitif a été voté récemment, en mars dernier.

En recettes, un ajustement est proposé à - 392 400 €, ce qui représente 0,01 % du volume de recettes voté au budget primitif (1 922 M€ de recettes). Malgré la régularisation à la hausse de la recette de TVA pour 2024 et donc pour 2025, la baisse très importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) est à souligner. Cette dotation diminue de 51 % par rapport à 2024. Elle pourrait être supprimée dès 2026, ce qui fragilisera encore plus le modèle de financement des Régions.

En fonctionnement, un ajustement global est proposé à + 1,5 M€, soit 0,1 % des dépenses votées au budget primitif (1 249 M€ de CPF).

En investissement, un ajustement global est proposé à - 5,4 M€, soit 0,8 % des dépenses votées au budget (672 M€ de CPI). Les ajustements sont mineurs, en volume. Ils concernent principalement des annulations de CPI faisant suite à des décalages de travaux, ainsi que de nouveaux CPI dédiés aux transports et à la filière automobile.

Ce budget supplémentaire prévoit également des annulations d'AP/AE, conformément aux dispositions du règlement budgétaire et financier. Ces ajustements permettent de maîtriser les engagements pluriannuels de la Région, contribuant ainsi à la qualité du pilotage financier. Les annulations d'AP/AE s'élèvent globalement à - 252,2 M€, réparties entre - 108,8 M€ en fonctionnement (AE, autorisations d'engagement) et - 143,4 M€ en investissement (AP, autorisations de programmes).

Observations relatives aux politiques publiques régionales

ÉCONOMIE

Le CESER salue la prise en compte, dès ce budget supplémentaire, d'une mesure importante de la nouvelle feuille de route automobile, à savoir l'abaissement du seuil de dépendance à la filière de 40 % à 20 %, ce qui doit permettre d'élargir le nombre de bénéficiaires du dispositif, en atteignant davantage de sous-traitants. Une inscription de 1,5 M€ d'AP et 300 K€ de CPI est proposée à ce titre.

La subvention accordée à l'Agence économique régionale (AER) est revalorisée de 300 K€ en AE et 225 K€ en CPF afin de soutenir des actions stratégiques, notamment dans le secteur de la défense et de la santé. Concernant la santé, des précisions pourraient être apportées afin de comprendre si les crédits concernent la feuille de route Biothérapie.

TOURISME

Le budget supplémentaire prévoit d'annuler 400 K€ d'AP et 1,1 M€ de CPI, du fait d'un nombre de demandes inférieur aux prévisions, sur la plupart des programmes. En outre, plusieurs projets n'ont pas été réalisés (Euro Velo 6, espace Morteau…). Le rapport de budget supplémentaire gagnerait à donner davantage d'explications permettant de comprendre pourquoi ces projets n'ont pas été réalisés.

LYCÉES

Le CESER regrette l'annulation de 10 M€ en raison du décalage de la réalisation de travaux d'accessibilité dans les lycées. Ces travaux ont déjà pris beaucoup de retard, et ce décalage supplémentaire laisse présager un possible non-respect de la date butoir de fin 2027/début 2028 pour la mise en accessibilité de tous les lycées de Bourgogne-Franche-Comté.

ENVIRONNEMENT

Cinq dossiers du PAIR sont rééchelonnés afin de prendre en compte au mieux l'état réel des réalisations, ce qui entraîne une annulation de 2 M€ de CPI.

L'un des dossiers concerne le bâtiment Emmaüs de Chenove. En 2022, l'opération initiale consistait à réhabiliter l'ensemble du bâtiment. Désormais, le projet a évolué en faveur d'une démolition du bâtiment actuel et d'une reconstruction d'un nouveau bâtiment. Sur le plan financier, il manque apparemment 1 M€ pour boucler ce projet de démolition-reconstruction. En 2022, la Région avait voté une subvention de 600 000 € pour un coût global du projet alors estimé à 3,4 M€.

Ce dossier soulève des interrogations : en 2022, la Région avait-elle bien mesuré l'intérêt et la cohérence du projet ? L'évolution du projet va-t-elle impacter le financement régional ? Le soutien de la Région sera-t-il maintenu au montant initial de 600 000 € ?

TRANSPORTS

En investissement, l'acquisition de 14 rames TER est salué. Ces investissements semblent cependant insuffisants face à la croissance attendue de la fréquentation des TER.

En fonctionnement, un montant de 15,9 M€ d'AE et de 640 K€ en CPF est proposé afin de couvrir notamment les charges de mobilisation liées au lot ferroviaire "BON" (Bourgogne-Ouest-Nivernais), en anticipation de son ouverture prévue en 2027.

FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE

Ce budget supplémentaire, tout comme le compte financier unique, traduit la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté, contrairement à d'autres Régions, de maintenir ses actions et financements dans les domaines de l'axe 3 "Fraternité – Vivre ensemble", notamment la santé, de la culture et de la vie associative.

Plusieurs évolutions des grands agrégats financiers (baisse des recettes de fonctionnement, baisse de la capacité d'autofinancement, dégradation de la capacité de désendettement) semblent s'inscrire dans le moyen et long terme et laissent craindre des baisses de financement dans ces domaines pour un avenir prochain.

Le CESER rappelle et souligne l'importance de l'action des associations qui assument notamment des responsabilités délaissées par l'Etat dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, dans le domaine de la culture et du lien social.

D'éventuelles baisses de financement, voire de simples retards de financement peuvent fortement impacter la pérennité de l'action des associations voire leur survie.

Le CESER se questionne quant à l'équité territoriale et l'accessibilité pour toutes et tous des services en matière de santé, d'accès à la culture et plus globalement sur la qualité de vie dans la région.

Il souhaite que les conséquences soient mesurées et que les impacts concrets soient quantifiés.

Face aux difficultés budgétaires à venir, le CESER préconise de pérenniser le dialogue avec l'ensemble des partenaires afin d'anticiper et d'accompagner les changements potentiels à venir.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.